

48^{ème} CONGRÈS ANNUEL et ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'AEC

3-6 novembre 2021

L'artiste, un faiseur dans la société

L'intitulé du Congrès de cette année est en lien avec le projet de l'AEC - *Strengthening Music in Society* (SMS), financé par l'UE, et dont les résultats seront présentés à cette occasion. La devise « *L'artiste, un faiseur dans la société* » souligne la responsabilité individuelle de l'artiste, ainsi que des établissements et institutions de formation artistique professionnelle, envers la société dans son ensemble et le bien-être des personnes et des communautés, aujourd'hui et demain.

L'idée du « faiseur » rappelle que l'art ne devrait jamais rester passif ou se contenter de réagir aux évolutions sociétales mais plutôt chercher à les façonner et promouvoir dans une démarche proactive, d'une manière qui reconnaît et respecte l'idée de la liberté et de l'autonomie de l'art. Comment et par quelles mesures spécifiques les artistes assument-ils - ou peuvent-ils assumer - cette responsabilité ? Les réponses ne sont ni simples ni univoques. Mais certaines questions s'imposent avec de plus en plus d'importance dans la vie quotidienne des établissements d'enseignement musical supérieur (EEMS).

Le Congrès de l'AEC 2021 abordera certaines de ces questions dans son programme habituel d'ateliers, de forums de discussion, de présentations sur les meilleures pratiques, de tables rondes et de séances plénières afin d'étudier de plus près comment concrétiser l'objectif de renforcement de ce rôle de faiseur d'un artiste dans la société, sa mise en œuvre et son intégration dans le travail quotidien des EMS. Parmi les différentes thématiques traitées, citons la diversité, l'interdisciplinarité, les relations de pouvoir, le dialogue avec de nouveaux publics, l'innovation en matière de présentation et diffusion de la musique, le numérique.

Pour autant, les EMS sont aussi - et toujours - chargés de maintenir les traditions vivantes, de protéger et entretenir le patrimoine culturel : ils doivent donc trouver des réponses à de « vieilles » questions comme notre conception de la qualité artistique et de l'excellence, ou le recrutement et la promotion de jeunes talents, ou encore l'adéquation des cursus et disciplines aux besoins et défis d'un marché du travail en constante évolution.

Cela dit, en termes de format, le 48^{ème} Congrès annuel et Assemblée générale de l'AEC explore de nouvelles voies. Si la pandémie avait obligé l'AEC à tenir un Congrès 2020 exclusivement en ligne, nous espérons cette année qu'un maximum de membres pourra se déplacer et enfin se revoir 'en vrai' et apprécier les échanges conviviaux en présentiel, comme par le passé. Nous profitons cependant de l'expérience et du savoir-faire acquis dans la préparation des événements en ligne : ce Congrès 2021 sera le premier (mais sans doute pas le dernier) congrès annuel hybride de l'histoire de l'AEC, avec trois types de séances : purement en présentiel, purement en ligne et un format hybride de séances tenues en présence au Conservatoire royal d'Anvers et diffusées en ligne pour les publics sur site et en ligne.

Sachant tout cela, nous serions ravis de vous accueillir chaleureusement au 48^{ème} Congrès annuel et Assemblée générale de l'AEC. Nous espérons vous voir en personne à Anvers, ou à défaut en ligne, et participer avec l'AEC à l'avenir des EMS dans notre société.